



CONTRAT D'ENTENTE DANS LE CADRE DES BUDGETS EN PROMOTION-PRÉVENTION

Par la présente, le Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable (CSSSAE), à titre de fiduciaire du budget en promotion prévention enfance jeunesse famille pour le territoire Arthabaska-Érable, convient avec :

_____ (Nom de l'organisme porteur du dossier)

pour :

_____ (Nom du projet)

Dans le cadre du plan triennal 2014-2017, respectera les conditions suivantes :

- Prévoir, avec le dépôt du projet, des outils permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs visés. Ces outils devront intégrer des indicateurs de résultats attendus;
- L'ensemble du montant alloué soit attribué à la réalisation du projet, tel que présenté;
- D'assumer une comptabilité spécifique pour ce projet et de conserver l'ensemble des factures (pour une période de 7 ans);
- Donner accès à la comptabilité du CSSSAE ou à son représentant (si nécessaire);
- Déposer les rapports d'étape au comité intersectoriel aux dates prévues;
- Faire entériner par le comité intersectoriel toute modification à l'orientation du projet;
- Retourner au CSSSAE tout surplus financier qui aura été enregistré à la fin des trois ans ou lors de la cessation du projet;
- Faire en sorte que toute publicité ou information concernant le présent projet porte la mention : « PROJET DES PARTENAIRES EN PROMOTION-PRÉVENTION ARTHABASKA-ÉRABLE » ainsi que le logo:



Projet des partenaires en
PROMOTION-PRÉVENTION
Arthabaska-Érable

- Accepter que les droits d'auteur en lien avec les outils ou le matériel réalisés et financés dans le cadre de la présente action, appartiennent à la concertation enfance jeunesse famille et que ceux-ci soient gérés par le comité enfance jeunesse famille.

En foi de quoi, les parties ont signé la présente entente le :

_____ (date)

Jean-François Bussièrès, président
Comité enfance jeunesse famille

Représentant
Nom de l'organisme porteur du dossier